

*Sécurité de la vieillesse*

sentant de Joliette (M. La Salle) se donnera la peine de venir au comité.

Nous nous sommes mis d'accord en comité pour examiner toute cette question mais, je le répète, on doit le faire dans le contexte de la pauvreté au Canada. Le problème ne se limite pas aux personnes âgées de 60 ou 65 ans, ni aux invalides de plus de 50 ans dont parlaient les Créditistes, mais aux invalides de tous âges. Il faut également s'occuper des familles monoparentales, des handicapés, des aveugles et des assistés sociaux. Il ne suffit pas d'aborder le problème de la façon fragmentaire que les Créditistes préconisent à la Chambre.

J'ai entendu cet après-midi cette déclaration incroyable du député de Drummond (M. Boisvert): «Sans doute faudra-t-il attendre un an avant de pouvoir donner aux personnes âgées ce que nous voulons». Monsieur l'Orateur, ils sont prêts à passer outre et à priver les personnes âgées de ce dont elles ont besoin maintenant. En un an, les créditistes auront le temps de faire plus de propagande dans le pays, sans rien accomplir, parce qu'ils n'ont, comme l'a dit hier le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), «ni la balance, ni le pouvoir».

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le député de Drummond (M. Boisvert) fait-il appel au Règlement?

[Français]

**M. Jean-Marie Boisvert (Drummond):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Monsieur le président, j'estime qu'on interprète mal mes paroles et ce, à dessein. J'ai dit que même s'il fallait patienter un an pour gagner notre point, on le ferait, mais on ne désire pas retarder l'adoption du bill.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

**M. Bell:** Continuons et nous verrons comment le NPD votera.

**M. Lalonde:** Le gouvernement a annoncé de solides mesures au sujet de toute cette question. J'ai dit que je témoignerais au comité et je le ferai; inutile de proposer un amendement à cette fin. C'est convenu. Nous allons examiner les problèmes qui seront sans doute soulevés au sujet de l'abaissement de l'âge minimal et de l'augmentation des pensions.

**Une voix:** Quand?

**M. Lalonde:** N'importe quand. Je suis à la disposition du comité à ce sujet. Lorsque nous étudierons les prévisions budgétaires nous pourrions examiner cette question dont j'ai discuté avec mes collègues provinciaux qui ont exprimé des réserves quant à modifier actuellement la structure du programme de pension de la vieillesse. Ils désirent une refonte générale et veulent discuter du problème des prestations d'assistance publique.

• (1640)

Un député qui a dit que la Colombie-Britannique versait \$200 à ses vieillards a demandé que nous versions cette même somme à chacun. Rien n'empêche les provinces d'augmenter les pensions de la vieillesse si elles le désirent. Elles ont toute liberté de le faire si elles estiment en avoir les moyens.

Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) désire-t-il poser une question?

[M. Lalonde.]

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'une chose soit bien entendue. J'ai effectivement dit que la Colombie-Britannique versait actuellement un revenu de base mensuel de \$200 aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux infirmes et aux aveugles. Je crois que cette mesure est entrée en vigueur juste avant Noël. En fait, j'en suis certain. Je conviens avec le ministre que rien n'empêche d'autres provinces d'en faire autant.

**M. Lalonde:** Ce que je veux dire, c'est que je ne désire pas empêcher les provinces de le faire. Elles méritent d'être félicitées si elles le font. Selon des chiffres datés du 3 janvier en ma possession, un couple d'assistés sociaux dans la province évoquée par le député perçoit actuellement \$169 alors que si les conjoints sont âgés de 65 ans ou plus ils perçoivent plus de \$400. En Saskatchewan, des conjoints reçoivent \$176 s'ils ont 64 ou 59 ans—vous avez le choix de l'âge—alors qu'un couple recevant la pension de la vieillesse fédérale reçoit \$325. En Ontario, ils reçoivent \$235; au Québec, \$158; au Nouveau-Brunswick, \$180; au Manitoba \$179; en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard \$200; et à Terre-Neuve, \$195. Voilà les chiffres des sommes versées par l'assistance publique. Les députés devraient les comparer avec les \$325 qui sont versés aux couples en vertu de notre pension de la vieillesse. Les créditistes ont proposé un amendement qui permettrait de verser à un couple une somme supérieure à \$400. Si on verse \$400 plus le supplément de revenu garanti, on atteint environ \$525 par couple. C'est magnifique. Pourquoi pas \$600 ou \$700 tant que vous y êtes?

Nous devons penser à tous les autres assistés sociaux. Il y a beaucoup d'assistés sociaux dans les circonscriptions représentées par les membres du parti créditiste et ils le savent bien. Ils devraient savoir ce qu'ils font. Nous allons nous lancer avec les provinces dans une étude de tous les aspects de la pauvreté. Ce n'est pas le moment de réclamer des augmentations aussi importantes que celles proposées par les créditistes ou de baisser l'âge d'admissibilité et de canaliser ainsi un large montant de nos ressources à cette fin. J'ai déjà dit à la Chambre quels sont ces chiffres. Si l'argent est utilisé pour une chose il ne restera rien pour les mères abandonnées ou pour les infirmes ou pour tous ceux de moins de 60 ou 65 ans qui connaissent des difficultés pour une variété de raisons.

Nous allons rencontrer les provinces et la Chambre et le comité de la Chambre auront l'occasion d'étudier le programme d'assistance et de sécurité sociale. J'espère que la Chambre et le comité permanent de la santé et du bien-être social auront la possibilité d'étudier cette question dans toute son ampleur au lieu de se lancer dans un argument entre les divers partis qui sont prêts à tout pour obtenir les voix des citoyens âgés.

Je le répète, ma comparution devant un comité de la Chambre à ce point, sur cet amendement particulier ne fera rien sinon que de retarder encore l'adoption de ce bill. Si ce bill est retardé encore une fois nous saurons qui blâmer. Deuxièmement, je me suis engagé moi-même à faire connaître au Parlement, dès que possible et avant la conférence, et j'espère pouvoir le faire, nos diverses propositions en matière de révision de la sécurité sociale. J'espère que le comité permanent de la santé et du bien-être social aura le temps et l'occasion d'étudier ces propositions tout comme les provinces que nous devons rencontrer à la fin d'avril.

Pour conclure, et sans vouloir abuser davantage du temps de la Chambre, je voudrais dire que tous les partis sont d'accord pour accélérer l'étude de cette mesure afin que nos citoyens âgés puissent obtenir les augmentations